

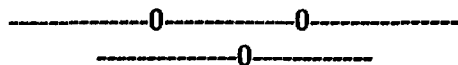
BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès
des Nations Unies*



Unité - Progrès - Justice

**SOIXANTE-ONZIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**



PREMIERE COMMISSION

**« DEBAT THEMATIQUE
SUR LES ARMES CLASSIQUES »**

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par :

Son Excellence Madame Mariame FOFANA
Ambassadeur
Représentant Permanent Adjoint
Chargé d'Affaires a.i.

New York, le 24 octobre 2016

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

La délégation du Burkina Faso voudrait vous réitérer, ses vives félicitations pour la qualité des débats et la dextérité avec laquelle vous conduisez les travaux de la présente session. A cet égard, nous avons bon espoir que les résultats auxquels nous parviendrons, contribueront sans aucun doute à faire évoluer la question sur les armes classiques.

Monsieur le Président,

Dans un environnement sécuritaire des plus difficiles, caractérisé par la recrudescence des actes de terrorisme et d'extrémisme violent, l'examen de la problématique du contrôle international des transferts d'armes classiques trouve toute sa pertinence.

En effet, le trafic illicite et l'accumulation d'armes légères et de petit calibre continuent de constituer une véritable menace pour la paix et la sécurité dans le monde, en ce qu'elles alimentent non seulement de nombreux conflits mais aussi les activités des organisations criminelles transrégionales et des groupes terroristes.

Monsieur le Président,

Dans le cadre du contrôle des transferts d'armes classiques, le Burkina Faso est partie à tous les instruments juridiques sous régionaux, régionaux et internationaux, sur les armes légères et de petit calibre et leurs matériels connexes.

C'est dans cette dynamique que le Burkina Faso continue de renforcer son arsenal juridique interne à travers la relecture de son régime sur les armes civiles et l'internalisation du Traité sur le Commerce des Armes (TCA).

Sur le plan institutionnel, le Gouvernement burkinabè a mis en place depuis 2001, la Haute Autorité de Contrôle des Importations d'Armes et de leurs Utilisations, qui a pour mission de réguler le commerce des armes toute catégorie confondue et de lutter contre le trafic illicite des armes au Burkina Faso. Elle est également l'autorité chargée de la mise en œuvre du Traité sur le Commerce des Armes au Burkina Faso avec l'assistance technique de l'Union Européenne.

Je saisis l'occasion pour saluer cette coopération dynamique et bénéfique.

En complément à l'action de la Haute Autorité de Contrôle des Importations d'Armes et de leurs Utilisations, la Commission nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes légères œuvre chaque jour à une véritable prise de conscience des populations ainsi que des Forces de Défense et de Sécurité sur les conséquences liées à la prolifération des armes légères et de petit calibre.

La délégation du Burkina Faso salue à juste titre les efforts inlassables de tous les Etats membres qui privilégient le multilatéralisme dans le cadre de la maîtrise des transferts d'armements, du règlement pacifique des conflits et du renforcement de la paix et la sécurité collective.

**Distingués délégués,
Mesdames, messieurs ;**

Les conséquences humanitaires et socio-économiques causées par les mines anti-personnel sont terrifiantes et ne nous laissent guère indifférents.

C'est pourquoi, nous en appelons à l'universalisation de la Convention d'Ottawa et à sa mise œuvre effective pour venir à bout des nombreux dommages qu'elles font subir à d'innocentes victimes notamment les enfants. Mais en attendant que cela soit, ma délégation invite la communauté internationale à apporter davantage l'assistance nécessaire aux pays affectés par ces engins.

En outre, l'examen de la problématique de ce jour ne peut occulter la question des armes à sous munitions. Ces armes, tout comme les mines anti-personnel, endeuillent des milliers de familles, détruisent d'importantes réalisations immobilières et routières dans plusieurs régions du monde, anéantissent les innombrables efforts de développement, compromettant ainsi le plein épanouissement et le bien-être des populations.

C'est fort de ce triste constat que mon pays recommande l'application universelle de la Convention.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je voudrais réaffirmer l'engagement du Burkina Faso aux côtés des autres Etats membres à veiller au contrôle effectif des transferts d'armes classiques pour garantir la paix et la sécurité aux générations présente et future.

Je vous remercie.